

**Karim Ben Cheikh**

**Votre député**

**9e circonscription**

**Français établis hors de France**

**Mon bilan  
2024-2025**

# Editorial

---



Chers compatriotes du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest,

En juillet 2024, vous m'avez renouvelé votre confiance pour vous représenter à l'Assemblée Nationale dans un contexte de participation électorale exceptionnelle. Que retenir de ces 18 mois écoulés ? Après juillet 2024, les forces de la gauche et de l'écologie ont eu affaire à un Président désavoué par les urnes, sans véritable majorité mais retors et manœuvrier. Ses chefs de gouvernement successifs, voués à la censure, ont déroulé un même agenda : maintenir une politique de l'offre et réduire les dépenses publiques, au détriment de l'écologie et de la justice sociale et fiscale. Il a fallu attendre plus d'un an et le troisième Premier Ministre pour qu'une logique de discussion parlementaire s'installe timidement, sous la menace du blocage total.

Santé, éducation, retraite... Nos services publics souffrent et les urgences s'accumulent. Les Français établis hors de France ne font pas exception et sont touchés de plein fouet par les coupes budgétaires et le désengagement de l'Etat. La survie de la Caisse des Français de l'étranger, leur unique protection sociale, est menacée. Les frais de scolarité augmentent tandis que les bourses diminuent. Je constate un grand nombre de déscolarisation d'enfants français à l'étranger et une diminution sans précédents du nombre de boursiers. Cet échec collectif consacre toute une oeuvre. Je ne me résous pas à cette situation. Malgré le tumulte politique, j'ai œuvré à une proposition de loi transpartisane, déposée avec ma collègue députée des Français de l'étranger Éléonore Caroit, pour proposer les solutions concrètes et opératoires dont nous avons besoin.

Nous, Français de l'étranger, avons partie liée avec notre réseau diplomatique qui est lui aussi en souffrance, ne serait ce que parce que nous dépendons aussi des crédits de la mission budgétaire « action extérieure de l'Etat », soit 0,67% du budget de la France. Or, les promesses de « réarmement diplomatique » issues des États généraux de la diplomatie sont restées lettre morte, sacrifiées sur l'autel du redressement budgétaire. Pourtant dans un monde instable, où les conflits se multiplient, où le multilatéralisme et le droit international sont violemment remis en question, la France doit rehausser son engagement. Depuis juin 2025, je codirige une mission d'information conjointe des commissions des Finances et des Affaires étrangères, pour aboutir à des recommandations opérationnelles qui doivent permettre de traiter cet enjeu.

L'année écoulée a été d'abord une année de résistance. Les forces de la gauche et de l'écologie ont dû faire face à l'obstination du président à refuser de leur confier le gouvernement. Les reculs sur les fronts budgétaires et écologiques sont palpables. Mais nous avons su mettre des débats importants au cœur de la discussion politique, comme la sortie d'une politique de l'offre qui n'a eu pour résultat que de creuser le déficit. Face à un camp présidentiel qui s'accroche au pouvoir, nous continuerons de proposer une politique plus juste, égalitaire et écologiste. C'est la conviction que je continuerai de porter, en votre nom, pour l'année à venir. C'est le sens du mandat que vous m'avez confié.

Fidèlement,

Votre député,

*Karim Ben Cheikh*

# Sommaire

---

EDITORIAL	-----	02
PROTECTION SOCIALE	-----	03
9 <sup>E</sup> CIRCONSCRIPTION	-----	08
DIPLOMATIE	-----	10
ECOLOGISTE ET SOCIAL	-----	12
CONTACT	-----	14



## Mes fonctions de député

- **Membre** de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
- **Rapporteur spécial** de la mission budgétaire Action extérieure de l'État
- **Rapporteur** de la mission d'information commune sur les moyens consacrés au volet diplomatique de notre réorientation stratégique
- **Membre** du Conseil d'administration de l'AEFE
- **Membre** de la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- **Président** du groupe d'amitié France - Cap Vert
- **Vice-Président** des groupes d'amitié Sénégal, Guinée, Afrique australe, Soudan, Guinée-Bissau, Congo, Namibie, Tunisie, Liban, Gambie
- **Membre** des groupes d'amitié Palestine, Algérie, Vanuatu
- **Membre** du groupe d'études à vocation internationale Îles du Pacifique

# 2024 - 2025 en chiffres

+3600

Amendements  
déposés

**PLF, PLFSS, niches  
parlementaires et  
autres**

48

Propositions  
de loi

**dont ma proposition  
de loi pour les  
Français de  
l'étranger**

22

Propositions  
de résolution

**dont 4 concernent  
la Palestine**

1

Mission  
d'information

**Sur les moyens  
alloués à notre  
diplomatie**

2

Rapports  
budgétaires

**Sur la mission  
Action extérieure  
de l'Etat**

1

Rapport  
d'information

**sur les dépenses  
d'action sociale  
destinées aux  
Français de  
l'étranger**

+ 600

Entretiens  
individuels

**lors de mes  
permanences  
dans une  
vingtaine de  
villes de la  
circonscription**



# QUELLE PROTECTION SOCIALE POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ?

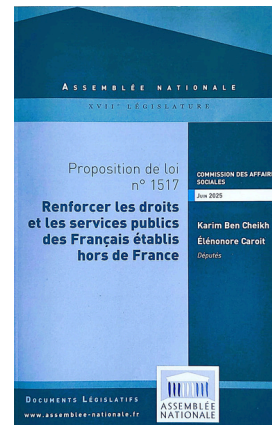
## UNE LOI POUR GARANTIR VOS DROITS AU DELÀ DES FRONTIÈRES DE LA RÉPUBLIQUE

La République peine à reconnaître les droits des Français de l'étranger et à leur offrir une vraie continuité des politiques publiques nationales. En juin 2025, j'ai déposé une proposition de loi transpartisane qui vise à renforcer nos droits et nos services publics.

Fruit d'un effort nourri par des dizaines d'auditions et de permanences parlementaires depuis trois ans, ma proposition de loi vise à revitaliser le lien entre les Français de l'étranger et la République. Il vient réparer une forme d'oubli institutionnel et remettre deux principes républicains au cœur de nos politiques : l'égal accès aux droits et aux services publics, et le devoir de solidarité républicaine avec ceux qui sont en difficulté. Déposé en juin 2025, le texte entend répondre concrètement aux difficultés rencontrées par les Français de l'étranger dans leur quotidien.



***Ce texte renforce leurs services publics, sécurise le cadre juridique des aides sociales, protège le droit d'accès à l'enseignement français***



Il renforce ainsi leurs services publics, sécurise le cadre juridique des aides sociales, protège le droit d'accès à l'enseignement français, favorise l'accès à la culture, propose des mesures de justice fiscale et simplifie les démarches administratives lors du retour définitif en France.

Ces mesures représentent un investissement nécessaire et participent au rayonnement de notre modèle. Nos compatriotes établis à l'étranger sont les ambassadeurs et l'image de la France dans le monde, portant notre langue et nos valeurs. La France a l'ambition de rester un acteur global et de permettre à ses ressortissants vivant à l'étranger l'accès à des services publics, à un réseau diplomatique et consulaire universel, à un réseau d'enseignement français, pilier de son rayonnement culturel. Elle se distingue aussi par la promesse républicaine d'une vie digne pour chacun.

[➔ Consulter la proposition de loi](#)

# EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA BATAILLE DU BUDGET !

Lors des discussions budgétaires au sein de la commission des finances, j'ai défendu une autre version des budgets de la mission « Action extérieure de l'État » (AEE), dont je suis le rapporteur spécial. Cette mission regroupe les crédits relatifs à l'Action de la France en Europe et dans le monde, aux Français à l'Étranger, aux affaires consulaires et à la diplomatie culturelle et d'influence.



Le budget du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est en régression constante depuis des dizaines d'années. En 30 ans, il a été réduit de moitié. Dans un monde où les rapports se tendent, il est essentiel de redonner des moyens à ce Ministère, notamment des moyens humains. Une position que j'ai défendue lors des débats budgétaires. A mon initiative, la commission des finances avait notamment acté en octobre les mesures suivantes concernant les dépenses :

- **+ 56M €** pour la création de 350 emplois dans le réseau diplomatique dont **16M €** dans le consulaire (100 postes)
- **+ 13,5M €** pour annuler la coupe du budget des bourses scolaires des Français de l'étranger
- **+ 2,5M €** pour assurer le financement des AESH au niveau des besoins
- **+ 5 M €** pour sécuriser les points de rassemblement en cas de crise

Les débats de la commission des Finances sur le budget 2026 démontrent qu'il est possible de trouver des majorités à l'Assemblée sur des mesures de bon sens. Depuis trois ans, mes rapports budgétaires ont renseigné les conséquences négatives de la sous-dotation budgétaire pour les Français de l'étranger et pour nos outils d'influence diplomatiques.

Néanmoins, dans la période actuelle l'équilibre budgétaire et la nécessité de nouvelles recettes doivent être pris en compte. Le volet recettes du budget 2026 a été l'occasion pour moi de soutenir plusieurs dispositifs de justice fiscale.

Au titre des recettes j'ai défendu deux mesures en particulier :

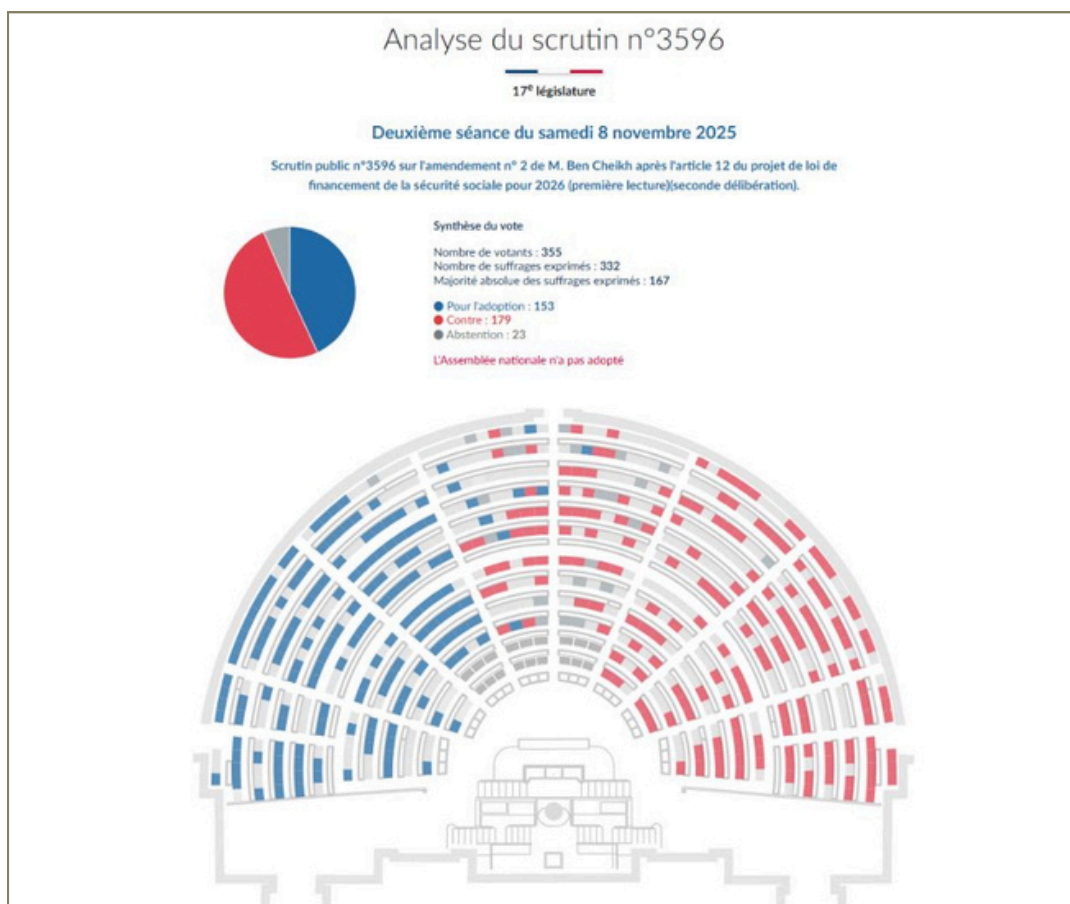
- une augmentation de 0,4% à 0,6% du taux de la taxe et un élargissement de son assiette sur les transactions intra journalières. La première disposition a été rejetée lors des débats, mais nous avons eu gain de cause sur la seconde ;

- une réduction d'impôt égale à celle dont bénéficie les Français résidents en France pour les Français de l'étranger qui font des dons aux associations d'utilité publique.

Cependant le volet recettes du budget a été rejeté par la quasi unanimité des députés. Le budget a donc été transmis dans sa version initiale, celle du gouvernement, au Sénat pour examen. Après son adoption au Sénat, le texte a finalement été rejeté par la commission mixte paritaire de députés et de sénateurs alors même que les représentants du « socle commun » de droite y sont largement majoritaires. A l'heure où j'écris ces lignes, une loi spéciale vient d'être votée. Les débats budgétaires reprendront en janvier.

## PLFSS : qu'en est-il des Français de l'étranger ?

- Lors des débats autour du projet de loi de finances pour la sécurité sociale, ma proposition de financement pour la Caisse des Français de l'étranger (CFE), qui consiste à allouer une fraction de la CSG-CRDS au budget de la caisse, **a reçu un avis de sagesse du gouvernement.** Elle a malgré tout été battue au vote notamment par le "socle commun" (macronistes et LR) avec l'extrême droite (*image du scrutin ci-dessous*), sans aucune alternative.
- Nous avons en revanche réussi à remettre en question le délai de carence d'inscription à la Sécurité sociale pour un Français qui se réinstalle en France. Une proposition de la sénatrice Mélanie Vogel, que **j'ai défendue à l'Assemblée nationale.**



Résultats du scrutin public sur ma proposition de financement pour la CFE

# ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE : UN DÉBAT SOUS CONTRAINTE BUDGÉTAIRE

A l'initiative de l'Assemblée des Français de l'étranger et de 16 autres parlementaires des Français de l'étranger, j'ai appelé à l'organisation d'Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. L'objectif ? Dresser un diagnostic de nos dispositifs de protection sociale à l'étranger et identifier les besoins. De mars à octobre 2025, les assises étudient trois thématiques : les aides sociales, l'avenir de la CFE et les aides à la scolarité. Mon rapport parlementaire de juin 2024 sur "les aides sociales consacrées aux Français établis hors de France" m'a permis de participer activement à ce travail de diagnostic et de propositions.



## AIDES SOCIALES : UNE BASE LÉGALE À RENFORCER

J'ai participé à la première table ronde de ces assises qui a porté sur les aides sociales directes et indirectes. Auteur d'un rapport d'information sur le sujet, j'ai pu déconstruire un certain nombre d'idées reçues, avant de proposer mes recommandations.

J'ai d'abord rappelé que les aides sociales à l'étranger ne sont pas des mesures gracieuses mais sont bien inscrites dans la loi, dans le code de la Famille et de l'Action sociale (article L121-10-1). En revanche elles ne disposent pas d'un cadre réglementaire venant fixer les critères d'éligibilité, ce qui prive les usagers d'un droit opposable. J'ai par ailleurs souligné que le budget consacré à ces aides est dérisoire. Alors que la population française à l'étranger augmente, lui stagne depuis 10 ans autour de 13,8 millions d'euros par an pour plus de 4200 bénéficiaires, soit 0,25% des personnes inscrites au registre ; la plupart sont des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.



*Le budget consacré aux aides sociales des Français de l'étranger s'élève en moyenne à 13,8 millions d'euros par an*



Dans ce contexte, j'ai proposé plusieurs recommandations, parmi lesquelles :

- Mettre en cohérence les dispositifs existants. Aujourd'hui un bénéficiaire de l'allocation de solidarité n'a pas les moyens de se payer la « catégorie aidée » de la Caisse des Français de l'étranger.
- Définir dans les lois et les règlements les conditions d'éligibilité aux aides sociales du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.
- Ouvrir le droit au bénéfice de l'allocation aux adultes handicapés pour les Français de l'étranger dont le taux d'incapacité est de 50% lorsque celui-ci entraîne une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi.
- Engager une réflexion sur la prise en charge de la dépendance des Français de l'étranger

## CFE : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC NON COMPENSÉE

Depuis 2019 la Caisse des Français de l'étranger connaît des déficits récurrents de sa branche maladie. Le conseil d'administration a alerté les tutelles de la Caisse, le ministère des Affaires sociales, celui du Budget et les parlementaires. La CFE est une caisse de la Sécurité sociale à gestion autonome à adhésion volontaire. Elle couvre 200 000 Français dans le monde. Je me suis penché sur l'origine de son déficit et je constate qu'il provient en grande partie des missions de service public que l'Etat assigne à la CFE sans lui financer une compensation à la hauteur pour un manque total d'environ 25 M d'euros.

Le gouvernement a commandité une mission de réflexion sur le "modèle économique de la CFE" à l'inspection générale des Affaires sociales (IGAS) et à l'inspection générale des finances (IGF). Sa lettre de mission précise néanmoins que les recommandations doivent se faire à "moyens constants", donc sans financement public supplémentaire que la maigre subvention annuelle. Sans financement public à la hauteur du coût de ses missions de

service public la CFE est obligée de reporter ce déficit sur les cotisations des adhérents. Cette situation n'est pas tenable. J'ai donc lancé l'appel : « Refusons l'abandon programmé de la mission de solidarité de la CFE ! » pour signifier notre attachement à cette mission de solidarité et demander un débat clair et transparent sur l'avenir de la Caisse.

Plus de 80 conseillers consulaires, les représentants des deux grandes associations d'utilité publique des Français de l'étranger (FDM-ADFE et UFE), les dirigeants de plusieurs grandes associations de bienfaisance ainsi que trois députés et quatre sénateurs issus de toutes les sensibilités politiques, ont joint leur voix à cet appel. Ma proposition pour le financement de la CFE est simple : lui allouer une fraction de la CSG-CRDS collectée.

[➔ Consulter le texte de l'Appel et la liste des signataires](#)

---

## AIDES À LA SCOLARITÉ : SORTIR DE LA LOGIQUE D'ENVELOPPE

J'ai alerté à plusieurs reprises sur le nombre décroissant de boursiers dans le réseau de l'AEFE. A travers un rapport parlementaire sur les aides sociales des Français de l'étranger, j'ai mis en évidence que les budgets consacrés aux aides à la scolarité par le gouvernement stagnent – voire régressent en valeur réelle – tandis que les frais de scolarité augmentent.

Face à un reste à charge qui augmente, beaucoup de familles ne peuvent plus assumer le coût de la scolarité. Un coût dont par ailleurs, elles ne peuvent pas anticiper le montant en fin de scolarité. Chaque poste consulaire reçoit une enveloppe qui ne permet qu'une prise en compte très restrictive des besoins, les enveloppes se réduisant d'année en année proportionnellement à l'enveloppe mondiale.

Je propose de réintroduire de la prévisibilité et de la sécurité dans le système de bourses. D'abord, s'assurer que les critères d'attribution soient fixés par décret mais aussi attribuer des quotités de bourses sur les cycles scolaires, quitte à procéder à des ajustements au fil de l'eau. Enfin, je propose que les décisions de bourses se prennent sur l'analyse du reste à charge pour les familles, en fonction de l'effort qu'elles consacrent au paiement des frais de scolarité à proportion de leurs revenus.

[➔ Consulter mon rapport](#)



# LA 9<sup>E</sup> CIRCO : ACTIVE ET SOLIDAIRE

## UN SÉMINAIRE POUR S'ORGANISER À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Depuis trois ans, les conseillers élus et présidents de section de l'association Français du Monde-AdFe, dont je suis membre, organisent un séminaire régional pour partager nos préoccupations et nos approches de l'action sociale de terrain. Ce séminaire, le « Printemps de la 9<sup>ème</sup> » a été organisé à Abidjan, à Rabat, à Saly et se tiendra bientôt à La Marsa. Ces discussions nous permettent d'éditer un rapport de recommandations partagé auprès des autres élus du monde entier et des fonctionnaires de l'administration consulaire ainsi que nos autorités politiques. A l'occasion des Assises de la protection sociale, j'ai ainsi remis au ministre Saint Martin un exemplaire de ces recommandations afin qu'elles alimentent les réflexions autour des 3 thèmes des assises.

## Le Printemps de la 9<sup>e</sup> en chiffres

**3 éditions entre 2023 et 2025**

Abidjan, Rabat, Saly

**4 thèmes étudiés**

- la santé et la protection sociale
- la sécurité
- le vieillissement
- l'enseignement

**2 rapports de recommandations**

Dont l'un a été remis à l'AFE pour alimenter les réflexions des Assises de la Protection sociale



## RACONTER LES FRANÇAIS DE LA 9<sup>E</sup> : UNE COMMUNAUTÉ CRÉATRICE DE LIEN SOCIAL

Au printemps paraissait le premier numéro de *La neuvième Magazine*, une communication trimestrielle à travers laquelle vous pouvez retrouver l'actualité de notre circonscription et des Français qui y vivent.

D'Alger à Bamako, en passant par Nouakchott, Tunis ou Abidjan ; partout dans la 9e circonscription, des Français prennent des initiatives, expriment leur créativité et sont force de proposition, notamment pour créer du lien entre les membres de leur communauté, mais aussi entre leur pays de résidence et leur pays d'origine.



Ce magazine, c'est vous qui le ferez vivre et contribuerez à l'enrichir. Je vous invite à m'écrire sur [infolettre9e@gmail.com](mailto:infolettre9e@gmail.com) et compte sur vous pour m'informer de vos récentes actions et de vos projets présents et à venir.

## REFUS DE CNF : MON INTERVENTION POUR QUE VOUS CONSERVIEZ VOS TITRES D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE

En 2023 et 2025, le Conseil d'État a rendu deux décisions rappelant que le retrait automatique des titres d'identité et de voyage (carte nationale d'identité et passeport) en cas de refus de délivrance d'un certificat de nationalité, était illégal.



Certains consulats continuaient de retirer systématiquement les titres d'identité aux usagers sur la seule base du refus de CNF. Je suis intervenu auprès de la Direction des Français à l'Étranger afin que les instructions aux postes soient mises en conformité avec ces nouvelles jurisprudences. A la suite de ma saisine, il m'a été confirmé que de nouvelles instructions ont été envoyées aux consulats via le Service Central d'Etat Civil (SCEC) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour favoriser une approche au cas par cas.

## ARPEINTER LA 9<sup>E</sup>

Depuis juillet 2024, j'ai réalisé 26 déplacements dans la circonscription. J'ai pu me rendre notamment en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie. Les trois pays du Sahel (Mali, Burkina Faso et Niger) restent inaccessibles à un déplacement de parlementaire mais je reste au contact des enjeux qui s'y jouent pour nos compatriotes.

Ces déplacements m'ont permis de rencontrer les communautés françaises dans 21 villes de la circonscription. J'ai pu échanger de leurs difficultés et des politiques les concernant au cours de réunions publiques ou lors de mes permanences parlementaires que j'ai pu organiser régulièrement dans une quinzaine de ces villes. Depuis juillet 2024, j'ai rencontré plus de 600 personnes en rendez-vous individuels. Ces rencontres et ces problématiques concrètes me permettent de me confronter directement aux limites de nos politiques publiques à l'étranger. Elles alimentent ma réflexion pour les améliorer ainsi que mes échanges avec les élus consulaires, le consulat et ses services, l'ambassade ou encore les représentants des associations d'utilité publiques françaises que je rencontre régulièrement. Par ailleurs, ces déplacements m'ont permis de réaliser près d'une vingtaine de visites de terrain, dont 5 d'établissements scolaires et 5 d'Instituts Français en cours de rénovation ou venant d'être rénovés.

Enfin, je participe occasionnellement à des visites plus officielles, à des fins diplomatiques. Ce fut le cas notamment en novembre 2024, à l'occasion de la visite d'Etat du Président de la République au Maroc, à laquelle j'ai été convié en tant que député de la circonscription, ou lorsque je participe, dans le cadre d'un groupe d'amitié, au déplacement d'une délégation parlementaire.

“ **Plus de 600 personnes  
rencontrées en permanences  
parlementaires depuis juillet  
2024** ”

# RENFORCER NOTRE DIPLOMATIE : UN ENJEU MAJEUR DANS UN MONDE SOUS TENSION

## QUEL ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES POUR NOTRE DIPLOMATIE ?

La diplomatie française fait face à des défis majeurs avec des moyens qui s'amenuisent d'année en année. La réduction de notre aide publique au développement soulève des interrogations chez nos partenaires. La guerre en Ukraine et à Gaza remet en question un ordre fondé sur le droit international et le multilatéralisme. Pour répondre à ces enjeux, je codirige une mission d'information parlementaire sur les moyens consacrés à notre diplomatie, qui devra aboutir à des recommandations opérationnelles.

Dans le cadre d'une mission d'information conjointe de la commission des Finances et de celle des Affaires étrangères, j'ai proposé d'examiner « les moyens consacrés au volet diplomatique de notre réorientation stratégique ». Avec ma co-rapporteuse, la députée Sophie Mette, nous visons à établir un diagnostic de l'état de notre diplomatie dans un contexte de brutalisation des relations internationales.

Nous examinerons d'abord le contexte stratégique : la diplomatie française fait face à l'intensification des conflits hybrides, notamment avec la Russie et la Chine, et à un retrait de la garantie de stabilité offerte par les États-Unis. Cette situation fragilise l'architecture internationale, interroge la sécurité, l'aide au développement et le fonctionnement des enceintes multilatérales, et s'accompagne de pressions diplomatiques et idéologiques accrues.

Nous interrogeons les conséquences que peuvent avoir une forme d'attentisme et de stagnation budgétaire. Quel risque à ce que la France perde de l'influence et ne soutienne pas suffisamment les institutions multilatérales pendant que des puissances hostiles renforcent la leur? Laisser s'affaiblir notre diplomatie et le système multilatéral expose aux risques systémiques, crises environnementales ou menaces armées, et fragilise notre position extérieure.

C'est pourquoi nous proposerons une feuille de route pour renforcer les moyens budgétaires de notre diplomatie, en ciblant des leviers d'influence, les négociations multilatérales, la modernisation de l'aide publique au développement, la lutte contre la désinformation. Il faudra permettre une lisibilité pluriannuelle aux acteurs de cette politique via une loi de programmation. Notre objectif est de formuler des recommandations opérationnelles et finançables, articulant diagnostic, risques et bénéfices.

### Qu'est-ce qu'une mission d'information ?

Les missions d'information sont constituées en vue d'informer l'Assemblée nationale et lui permettre d'exercer un contrôle ou une évaluation de la politique du gouvernement. Elles peuvent être créées par une ou plusieurs commissions, ou par la Conférence des présidents. Elles établissent un rapport qui peut donner lieu, en séance publique, à un débat sans vote ou à une séance de questions.

Les missions constituées par les commissions permanentes sont confiées à un ou plusieurs députés et se concluent par la présentation d'un rapport d'information.

# L'APD : UN OUTIL D'INFLUENCE À PRÉSERVER

Dans un contexte où la solidarité internationale recule, la France, à l'instar d'autres puissances, réduit drastiquement son aide publique au développement (APD). Une orientation que je combats en raison des risques qu'elle fait peser sur notre influence auprès de pays partenaires, sur la survie de nombreuses ONG qui traitent des enjeux primordiaux.

Partout dans le monde, la solidarité internationale est en recul. Le plus important de tous les bailleurs de fonds, les États-Unis, a démantelé son système d'aide au développement (USAID), tandis que le Royaume-Uni et l'Allemagne et la France taillent grassement dans leurs budgets respectifs.

En 2025, le budget alloué à l'aide publique au développement a été saccagé par des décisions politiques irresponsables, actant une baisse totale de 2,1 milliards d'euros, soit une baisse de 35 %, revenant à un niveau inférieur à celui de 2021. Le projet de budget 2026 proposait une coupe supplémentaire de 700 millions d'euros.

L'APD étant notre principal outil d'influence, ce retrait sans précédent déstabilise nos ambassades – qui ont moins de moyens pour leur action de coopération et pour leurs réseaux locaux – et contribue à dégrader l'influence de la France, sa crédibilité diplomatique et l'affaiblit dans les grandes négociations internationales. Je n'ai eu de cesse d'avertir de ces dangers très concrets.



**L'APD a perdu plus d'1/3 de son budget en 2025**



Pour justifier ce désengagement, le gouvernement s'est caché derrière un argument budgétaire bien connu : en période de crise, l'aide au développement serait un luxe. Dans une tribune cosignée avec le député Corentin Le Fur parue en février dernier, j'explique pourtant que loin d'être une charge, l'APD est un levier stratégique. Elle finance notamment des actions sociales cruciales menées par les ONG locales dans les pays partenaires.

Dans les régions les plus instables, un tel désengagement risque d'aggraver les crises sanitaires et sociales. La France a tout intérêt à muscler son aide au développement afin de conserver sa place au sein des institutions internationales et de continuer à porter la voix de la paix, de la sécurité et du développement



Rencontre avec une délégation d'associations féministes africaines à l'Assemblée nationale - octobre 2024

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec de nombreux organisations non étatiques qui assurent sur le terrain de nombreuses urgences : associations féministes africaines Unicef ou Coordination Sud, qui regroupe plus de 180 ONG françaises œuvrant au service de la solidarité internationale. Toutes ces organisations tirent la sonnette d'alarme. Les coupes budgétaires menacent à la fois la survie des populations cibles et celles d'une partie des ONG elles-mêmes.

En commission des finances, j'ai donc soutenu l'annulation de la coupe prévue au budget 2026. J'ai également fait adopter une augmentation de la contribution de la France au Haut-Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) de 100M €, une hausse de 100 M € de notre contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le

Proche-Orient (UNRWA) ainsi qu'une augmentation de 48M € des contributions aux organisations internationales auxquelles elle appartient pour financer les urgences les plus immédiates et assurer le rang de la France parmi les donateurs.

Par ailleurs, j'ai également porté, au nom de mon groupe parlementaire, un amendement qui visait à renforcer l'efficacité de la taxe sur les transactions financières (TFF) et élargir son assiette. Cette taxe permet de financer, entre autres, la solidarité internationale et l'investissement solidaire.

L'an dernier nous avons fait adopter le relèvement de son taux de 0,3% à 0,4%. Cette année j'ai de nouveau proposé un relèvement du taux de la TFF et un élargissement de l'assiette aux opérations les plus spéculatives, intra-journalières. J'ai également fait adopter que la centralisation de la collecte de la TFF soit effectuée par la Direction générale des Finances publiques et non plus par un organisme privé. Ces dispositions adoptées permettront un meilleur rendement en recettes de cette taxe afin de pouvoir financer notre action de coopération.

---

## ALGÉRIE : REGARDER NOTRE HISTOIRE EN FACE

**En Algérie, la date du 8 mai 1945 ne marque pas seulement la victoire contre le nazisme et le retour de la paix au sein du monde libre. Elle marque aussi le déclenchement d'une répression coloniale sans précédent qui fera des dizaines de milliers de morts dans les semaines qui suivent à Sétif, Guelma et Kherrata.**

Alors que cette année marquait le 80e anniversaire de ce sombre épisode de notre histoire commune, il est temps qu'il retrouve toute sa place dans notre mémoire collective. Avec Sabrina Sebaihi, Elsa Faucillon, Fatiha Keloua-Hachi et d'autres députés, j'ai ainsi organisé un colloque sur ces massacres coloniaux en février, à l'Assemblée nationale, en partenariat avec le Collectif national pour la reconnaissance des crimes coloniaux (CNRCC) et l'association culturelle « Les oranges » .



Par la suite, je me suis rendu en Algérie avec une délégation de parlementaires Français issus des forces de la gauche et de l'écologie. Marche commémorative, hommage à la mémoire des victimes, dépôt de gerbes... Nous nous sommes d'abord rendu à Sétif avant de prendre la direction de Kherrata pour un dernier hommage. Afin d'apaiser la mémoire et d'inaugurer de nouvelles relations avec l'Algérie, la France doit désormais reconnaître ces massacres comme des crimes d'État.

# RÉFORME DE L'AEFE : VERS L'ABANDON D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ?

Face à un budget en tension en raisons de baisses successives de sa subvention, le gouvernement a décidé un transfert progressif d'une partie des charges de l'AEFE aux établissements et un affaiblissement de la capacité de pilotage de l'Etat.



Je m'y étais engagé pendant la campagne. A l'Assemblée nationale comme au Conseil d'administration (CA) de l'AEFE où je siége depuis novembre 2024, je défends une politique publique de l'enseignement français à l'étranger, que je considère comme un patrimoine crucial à préserver.

Disposer d'un outil d'influence qui porte des valeurs universelles émancipatrices à travers notre langue et notre modèle d'éducation est un véritable atout. Il serait désastreux pour notre rayonnement à l'international que ce réseau soit abandonné au marché, faute d'une vision et d'une stratégie de l'Etat et faute de disposer de moyens de pilotage. C'est hélas, pourtant, ce vers quoi il tend, comme en témoignent les dernières décisions prises par le CA.

Malgré l'opposition des parlementaires membres du conseil d'administration, des représentants des parents d'élèves et des syndicats enseignants, le Conseil d'administration de l'Agence a entériné le 18 décembre dernier, à 17 voix contre 17, des mesures qui actent une nouvelle hausse des écolages, tout en affaiblissant les capacités de l'agence à piloter ce réseau unique d'établissements à l'étranger.

Depuis plusieurs années, le budget de l'AEFE est en tension en raison de baisses successives de sa subvention publique, celle prévue pour 2026 étant même la plus basse depuis 2009. Pour faire face, le gouvernement a décidé de transférer progressivement une partie de ses charges aux établissements du réseau.



Ces orientations seront lourdes de conséquences. Elles ne manqueront pas d'entraîner une augmentation des frais de scolarité, alors même que le réseau a déjà connu près de 45% d'augmentation de frais de scolarité sur les dix dernières années. A terme, c'est tout le réseau qui s'en trouvera fragilisé. Plus encore ces mesures remettent en cause la capacité de l'État à piloter une véritable politique publique d'enseignement à l'étranger, celle qui fait notre spécificité, un réseau qui peut faire jouer solidarité et complémentarité au service d'une diplomatie d'influence. Il s'agit là d'un choix politique car d'autres alternatives existent. Derrière l'étau comptable et financier actuel se cachent ceux qui veulent demain transformer l'enseignement français en vaste marché dérégulé sans pilotage public.

Face à ces velléités, je continuerai à réclamer une subvention à la hauteur des défis du réseau. Je continuerai également à défendre les investissements dans les établissements en gestion directe, les EGD, qui sont la principale source de recettes de l'Agence. Enfin, je défendrai une politique de mixité sociale et un lien fort avec l'Education nationale, tout ce dont s'éloigne les orientations actuelles motivées par des considérations comptables. Il est urgent de redéfinir la place de l'AEFE dans notre politique éducative à l'étranger, au risque de voir se dégrader notre plus bel outil d'influence à l'étranger.

### **Point sur le budget de l'AEFE**

L'AEFE a déjà été amputée de **34 M€ de crédits en 2025**. Cette année, le projet de loi de finances du gouvernement proposait de raboter le budget de l'agence de **14 M€ par rapport à l'an dernier**. Bien qu'il s'agisse de la subvention la plus basse depuis 2009, les députés de l'extrême droite, LR, Horizons, Modem et Renaissance ont adhéré à cette coupe.

J'ai pourtant proposé :

- le rétablissement de la subvention de l'état à son niveau de 2024
- l'annulation de la baisse de la subvention prévue dans le PLF2026

Aucun de ces deux amendements n'a été adopté.

# DÉFENDRE LE DROIT DE LA PALESTINE À EXISTER, CONTRAINDRE ISRAËL À NÉGOCIER LA PAIX

Depuis le regain de violence extrême au Proche-Orient, la guerre menée par le gouvernement israélien a conduit les territoires palestiniens à un point de non-retour. Alors que la perspective d'un Etat Palestinien souverain est plus que jamais menacée, j'ai défendu avec les groupes de la gauche et de l'écologie les valeurs humanistes de la France et le respect du droit international.

La reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France le 22 septembre est enfin intervenue. L'Assemblée nationale peut se targuer d'avoir été en avance. En novembre 2024, sous la pression des groupes parlementaires du Nouveau Front Populaire nous transformions le Groupe d'études à vocation internationale (Gevi) pour la Palestine en Groupe d'amitié officiel de l'Assemblée nationale. Cette demande que les députés membres avaient porté lors du précédent mandat en soutien au député Richard Ramos (Modem), président du Gevi a abouti grâce à la majorité que le NFP détenait au bureau de l'Assemblée nationale. Cette reconnaissance officielle est un symbole important, mais la France doit aller plus loin.

La situation humanitaire et sécuritaire dans la bande de Gaza dépasse les limites de l'horreur, avec plus d'un million de personnes déplacées, plus de 600 000 menacées de famine, des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement détruits et la moitié des hôpitaux rendus inopérants. Dans le même temps, le gouvernement israélien, dominé par l'extrême droite, accélère l'implantation de nouvelles colonies en Cisjordanie et légalise des avant-postes illégaux, en violation flagrante des résolutions onusiennes.



Dans ce chaos, seul le respect du droit international permettra de défendre la dignité humaine et la voix de la paix, afin de créer les conditions d'un cessez-le-feu et d'un accès humanitaire garanti à la population palestinienne. Avec le groupe Ecologiste et social, nous demandons depuis plus d'un an et demi que des sanctions soient prises contre Israël, afin de mettre un terme au génocide de la population de Gaza et à la colonisation illégale en Cisjordanie (cf. Proposition de résolution [n°163](#) et les propositions de résolutions européennes [n°1459](#), [n°1532](#) et [n°1765](#)). Nous avons à de multiples reprises demandé la suspension totale de l'accord d'association UE-Israël, des sanctions à l'encontre des personnes ou entités israéliennes impliquées dans des violations du droit international, un embargo complet sur les armes à destination et en provenance d'Israël, l'interdiction des produits issus des colonies illégales, des sanctions ciblées contre les dirigeants israéliens et les colons violents, ou encore la remise en cause de l'exemption de visas de courte durée accordée à Israël.

J'ai par ailleurs interrogé le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur la mise en place de corridors humanitaires permettant à la population gazaouie de fuir et j'ai interpellé le Président de la République sur la situation particulière des scientifiques et artistes lauréats du programme Pause géré par le Collège de France. Ce programme permet d'accueillir en France, au sein du réseau universitaire français, des scientifiques et des artistes menacés dans leur pays. 26 lauréats de Gaza et leurs familles attendent toujours d'être évacués vers la France.

# ÉCOLOGISTE ET SOCIAL : UN ENGAGEMENT DU QUOTIDIEN

Avec le groupe Écologiste et social à l'assemblée, nous avons porté la voix du respect de l'écologie, d'une plus grande justice sociale et fiscale et avons défendu une autre approche des relations internationales.

## UNE RÉUSSITE COLLECTIVE

### Dites adieu aux PFAS !

Nous avons adopté, en février 2025, une proposition de loi qui constitue une avancée majeure pour la santé publique et l'environnement. Les « polluants éternels », ce sont entre 4000 et 12 000 substances qui contaminent l'eau, les sols, l'air et s'accumulent dans les corps humains, entraînant des effets néfastes pour notre santé. Face à cette urgence sanitaire et écologique, notre groupe parlementaire a initié un texte pionnier, faisant de la France le premier pays au monde à interdire progressivement les PFAS dans les produits disposant d'alternatives. La loi prévoit aussi d'inclure ces substances dans les contrôles sanitaires de l'eau potable, pour protéger la population d'une exposition quotidienne invisible. Elle instaure une taxation des rejets industriels, appliquant le principe pollueur-payeur.



## MAIS AUSSI ...





## Funeste loi Duplomb

L'Assemblée nationale a définitivement adopté, le 8 juillet 2025, la proposition de loi « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », dite Loi Duplomb. Portée par deux sénateurs, l'un républicain, l'autre centriste, ce texte contient d'importantes régressions en matière de droit de l'environnement. Il prévoit notamment de faciliter la réalisation de méga bassines, l'agrandissement des élevages, met la police de l'environnement sous tutelle des préfets et réintroduit certains pesticides jugés dangereux pour la santé. Une dernière mesure censurée par le Conseil Constitutionnel, qui avait été saisi par les forces de la gauche et de l'écologie.

## Simplifier pour mieux polluer

Le projet de loi de simplification de la vie économique, qui réunit diverses mesures anti-écologiques, a été adopté à l'Assemblée nationale le 17 juin. Le vote a été serré, avec 275 députés en faveur du texte et 252 contre. Cette loi facilite l'implantation de projets d'infrastructures et de réacteurs nucléaires, recule sur l'objectif zéro artificialisation nette et supprime les zones à faibles émissions.



# ME CONTACTER

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

126 rue de l'Université - 75007 Paris  
karim.bencheikh@assemblee-nationale.fr

ME SUIVRE SUR LES RÉSEAUX

